

Autorité de certification

Le besoin

Les accès aux ressources en lignes (à l'intérieur de l'entreprise ou sur une connexion extérieure) exposent les informations échangées à un **risque d'altération ou d'interception**.

Pour empêcher ce risque de modification ou d'écoute, la mise en place d'une **connexion chiffrée assurant la confidentialité des échanges** est aujourd'hui assurée par **SSL/TLS**.

Toutefois, avoir une connexion chiffrée ne suffit pas pour garantir la sécurité : il faut aussi avoir la **garantie que la connexion est de confiance**, sinon, bien que l'échange soit **confidentiel**, les données sont envoyées vers un serveur éventuellement malveillant.

C'est là qu'intervient l'[autorité de certification](#).

Le rôle de l'autorité

L'autorité de certification est une des méthodes de mise en place d'**infrastructure à clé publique** (ICP) ou de **public key infrastructure** (PKI). C'est la technique qui s'applique pour les **certificats normalisés au format X.509**.

Comme son nom l'indique, l'autorité de certification est un **organisme qui fait autorité et dont la fiabilité ne peut être discutée**. Elle a donc la possibilité de garantir l'identité d'une organisation en procédant à des contrôles divers. On parle d'un **tiers de confiance**.

Une **autorité de certification** est un **service** chargé de :

- **déliver des éléments de sécurité** (clé privée, certificat public) dont l'**authenticité** est contrôlée (vérification de la détention du nom de domaine, de l'existence réelle de l'entreprise, etc), aussi bien pour des individus, des matériels ou des services
- **vérifier** si un **certificat** reçu par un utilisateur, un matériel ou un service dans le cadre d'un échange chiffré est fiable et donc si la **communication est de confiance**.

Fonctionnement

La garantie réalisée par l'autorité se déroule en deux étapes :

1. production et distribution des éléments de sécurité
2. exécution d'une demande de vérification sur une identité (certificat)

1 Production et distribution des éléments de sécurité

Pour garantir l'identité d'une organisation, l'AC s'appuie sur trois phases :

- **Enregistrement de la demande** : un **rôle d'autorité d'enregistrement** (ou RA Registry Authority) reçoit des demandes de validation au format CSR (Certificate Signing request) émise par une entreprise (ou depuis un serveur/machine interne). Il s'agit d'un fichier numérique **.csr** généré à partir de la clé privée de l'entreprise demandeuse.
- **Validation** : les personnels de l'organisme certificateur sont chargés de contrôler l'identité de l'émetteur par divers moyens (vérification d'une adresse mail, d'un nom de domaine, d'un numéro de SIRET/SIREN, du KBis de l'entreprise, etc). En fonction de l'étude, cette validation peut être acceptée ou rejetée
- **Certification** : c'est l'étape finale, faites par le **rôle autorité de certification** : le fichier au format CSR soumis par l'entreprise demandeuse est signé **par la clé privée de l'AC**, ce qui garantit son authenticité (seule l'AC dispose de cette clé privée et peut créer le fichier de sortie). Le fichier ainsi produit est un certificat public.

A la fin du processus, l'organisme certificateur retourne à l'entreprise demandeuse le certificat garanti qu'il a généré. L'entreprise peut alors l'intégrer au service ou serveur ou le fournir à l'individu pour lequel elle a fait la demande.

2 Vérification d'un certificat

Lorsque les individus naviguent sur un site sécurisé, ils reçoivent de la part de ce site le certificat public qu'il héberge.

Grâce à un **magasin d'autorités** connu par le navigateur, ce dernier va demander à l'AC déclarée dans le certificat public si le document est authentique.

L'AC va vérifier dans la liste des certificats qu'elle a générés si le document est conforme :

- toujours valide ou expiré
- le FQDN est celui enregistré initialement
- l'utilisation prévue (par exemple HTTPS) est conforme
- l'**empreinte du certificat** est la même que celle enregistrée lors de la génération (contrôle de l'**intégrité**)

Amélioration du fonctionnement : Protocole OCSP

Le trafic généré par les validations de certificats est important : demande à chaque connexion pour chaque ordinateur du réseau, récupération des dernières versions des certificats publics connus par chaque autorité, etc.

Pour alléger l'activité des serveurs autorité, le protocole **OCSP** (Online Certificate Status Protocol) ajoute un niveau intermédiaire. Les serveurs OCSP gardent une information actualisée pour la mettre à disposition des navigateurs des utilisateurs. Ils font donc un travail commun à l'ensemble des postes à la façon d'un relais.

Cela permet d'éviter que les clients (navigateurs) ne conservent des listes obsolètes et permet de

maintenir l'infrastructure PKI dans un état fiable.

Les serveurs OCSP font donc le travail de **contrôle de la validité des certificats** à la demande des clients. On parle d'**autorité de validation**.

From:

<https://wiki.sio.bts/> - **WIKI SIO : DEPUIS 2017**



Permanent link:

<https://wiki.sio.bts/doku.php?id=autoritecertif&rev=1664380331>

Last update: **2022/09/28 15:52**